

AVIS est par les présentes donné, aux personnes intéressées, que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Monts statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

138, 1^{re} Avenue Est

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- la construction d'une maison dont l'implantation est à 2,15 m de la ligne avant au lieu de 3 m tel que prévu à l'article 5.1 du Règlement de zonage 04-620.
- la construction d'un garage d'une hauteur de 5,5 m au lieu de 4,5 m tel que prévu à l'article 5.4.5 du Règlement de zonage 04-620.

Lot 6 331 327, rue Alizée

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- la construction d'une maison dont l'implantation est à 4,5 m de la ligne avant au lieu de 9 m tel que prévu à l'article 5.1 du Règlement de zonage 04-620.

48, rue Dontigny

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- de régulariser l'implantation d'une remise à 0,61 m de la limite arrière du terrain et 0,63 m de la ligne latérale au lieu de 1 m tel que prévu à l'article 9.2.4 du Règlement de zonage 04-620.

25-39, boul. Sainte-Anne Est

Dans le but de séparer le terrain en 2.

Demande ayant pour objet, si elle est acceptée, de permettre :

- de régulariser l'implantation du bâtiment au 25, boul. Sainte-Anne Est à 1,61 m de la ligne latérale Est au lieu de 2,5 m tel que prévu à l'article 8.1 du Règlement de zonage 04-620.
- de régulariser l'implantation du bâtiment au 39, boul. Sainte-Anne Est, qui aura maintenant façade sur la 3^e Rue Ouest, à 6,89 m de la marge arrière au lieu de 9 m tel que prévu à l'article 8.1 du Règlement de zonage 04-620.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections en les faisant parvenir par écrit à la greffière adjointe de la Ville avant la tenue de la séance, ou pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **mardi 18 février à 10 heures**, à la salle Jean-Baptiste-Sasseville de l'hôtel de ville au 6, 1^{re} Avenue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1A1 (andreeanne.tousignant@villesadm.net).

Donné à Sainte-Anne-des-Monts, ce 3 février 2025.



Andreeanne Tousignant, greffière adjointe
